

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- la création de deux emplois de contractuel à temps non complet, pour la période allant du 6 janvier 2025 au 15 février 2025, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seront payés

- sur la base d'un forfait de 715€ brut chacun

Convention de remboursement SDEER - Modernisation éclairage public - dossiers n°EP269-1014 et n°EP269-1021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural de Charente Maritime) a assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs du réseau d'éclairage public programme 2020A dans le cadre de la modernisation de l'éclairage Public

➤ Dossier EP269-1014

➤ Dossier EP269-1021

Celui-ci propose une convention qui a pour objet de déterminer que :

- La commune reconnaît la conformité de la réalisation du projet
- le coût des travaux s'élève à 43336,99€ HT
- la commune remboursera sa contribution en 5 annuités dont la première interviendra le 1^{er} Novembre 2024 et la dernière le 1^{er} novembre 2028.

Où cet exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de la convention citée ci-dessus et autorise le Maire à signer cette convention et la présente délibération.

Délibération portant adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1er janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

PLU – Définition des OAP (Opérations d'Aménagement et programmation)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 30 septembre dernier il avait été proposer d'inscrire des zones de la commune en OAP, il présente la carte des zones retenues.

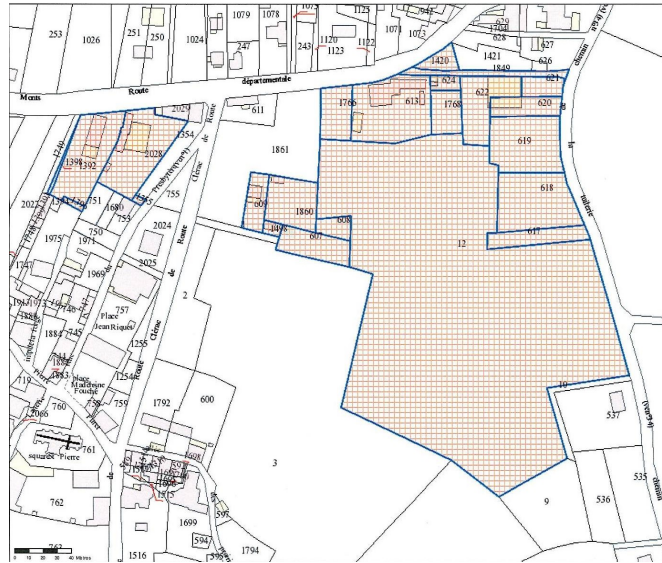
Terrains « Achat » (Parcelles n° B1420, 1849, 1766, 613, 624, 1768, 622, 621, 620, 619, 618, et ZB12) afin de les classer en friches artisanales et d'y ajouter les terrains Goudonnet (Parcelles Bn°609, 1498,

COMMUNE D'ORIGNOLLES

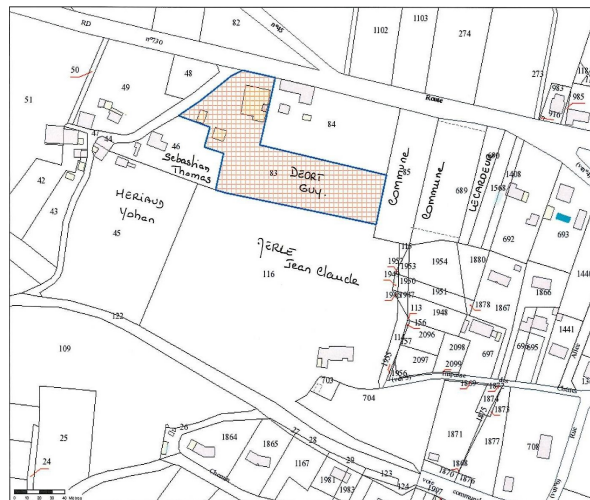
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

1860, 617, 608) ainsi que les terrains de l'exploitation agricole de M. Brisard (Parcelles Bn°1398, 1392, 1396, 2028, 1355). Parcelle de M. Deort (Parcelles ZC n°83)

OAP Terrains Achat, Goudonnet, Brisard



OAP Terrain Deort



VIE COMMUNALE

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire rappelle que le PCS est un document de gestion de crise. Le PCS détermine en fonction des événements majeurs, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il définit les procédures à mettre en œuvre pour la gestion du risque, en fonction de la structure et des moyens de la commune.

Le PCS de la commune est présenté à l'assemblée pour validation

Le conseil municipal est invité à approuver la démarche sur la prise de l'arrêté d'approbation du PCS. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal adopte le Plan Commune de Sauvegarde de la commune d'Orignolles.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

Nouvel adressage

Monsieur le maire demande à Mme Charron et M. LEBRETON de faire un point sur la certification de l'adressage. Ils expliquent que toutes les adresses ne posant pas de soucis sont actuellement certifiées. Il conviendra de se réunir en réunion de travail pour réfléchir à l'adressage des villages qui pose problème à ce jour. Il reste une centaine d'adresse à revoir.

Comptes rendus des réunions extérieures

- Recensement de la population : Natacha a assisté à la formation des coordinateurs communaux le 15 octobre pour le recensement de la population. Le recensement se tiendra du 16 janvier au 15 février 2025. Le recensement est un acte civique obligatoire pour tous. Il permet d'établir la population officielle de chaque commune et de calculer les dotations des communes. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population

- Réunion centre enfouissement : Amaury Lebreton donne un compte rendu de la première réunion trimestrielle du centre d'enfouissement de Clérac qui s'est tenue le 4 octobre. Actuellement le site emploie 10 salariés, il s'étend sur une superficie de 30 hectares. Au 30 septembre 60 000T de déchets ont été enfouies sur les 125 000T autorisées à l'année. Le site est surveillé par des caméras thermiques car il y a un problème avec les batteries au lithium qui risque de prendre feu. En raison des intempéries de l'année dernière il y a eu 34 plaintes de riverains en raison des odeurs. Jeanne Blanc Conseillère Départementale souhaiterait que le site crée une recyclerie. La prochaine réunion est prévue le 6 décembre.

- Le 24 octobre Annie Charron a assisté à la réunion publique organisée par le Conseil Départemental sur le thème « culture et sport en milieu rural » où étaient invités les présidents d'association et les Elus des 3 Monts. La Présidente Mme Marcilly ainsi que Jeanne Blanc et Yves Poujade Conseillers Départementaux des 3 Monts nous ont fait part des difficultés financières ayant une incidence sur le versement de certaines subventions.

- Heure civique : Annie Charron informe l'assemblée qu'une 1ère réunion s'est tenue le 25 septembre afin d'organiser les 24 heures de l'heure civique qui ont eu lieu le 19 octobre. Une dizaine de bénévoles se sont retrouvés pour une matinée conviviale, qui a réuni une trentaine de personnes et a permis de repérer les demandes, telles que recevoir de la visite, les accompagner à un rendez-vous médical, une aide administrative, une promenade, un ramassage de branchages suite à un coup de vent ou du petit bricolage.
La prochaine rencontre est prévue le 14 décembre pour la préparation de décorations de Noël pour les villages.

TRAVAUX

Point sur les travaux de l'église

Le Maire informe que les travaux de l'église débuterons la 1^{ère} semaine de novembre, malgré un retard d'une semaine les travaux devraient être terminés avant les vacances de Noël.

DELEGATIONS

Devis signés

➤ Visuel Pub	Panneau France Relance	66,60€ TTC
➤ SARL Inchauspé	Cable débroussailleuse	185,75€ TTC
➤ Agrivision	Réparation John Deere	2 299,60€TTC
➤ Garage Paillé	Réparation Berlingo	434,57€TTC
➤ Art Laser	Signalétique cimetière	472,20€ TTC
➤ AEL	Génie Civil « les cerisiers »	5 562,00€TTC

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

DPU signés

➤ Maison FURET Carol

Cité du Marais

Pas de préemption sur cette vente

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux connexes à l'aménagement foncier : Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre demande de subvention auprès de la région a reçu un avis favorable.
- Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention sera faite auprès du fond de commerce rural pour les travaux d'agrandissement du multi service. Les communes peuvent être subventionnée à hauteur de 50 000€ l'exploitant peut recevoir une subvention pour l'agencement à hauteur de 20 000€.
- Défense incendie « Sauvine » : Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'obtention du permis de construire la SCEA du domaine de Morland s'est engagée à la mise en place d'une défense incendie celle-ci permettra de couvrir le village de Sauvine et une partie de chez Les Rois. Une convention de mise à disposition de la défense incendie sera signée entre la SCEA du domaine de Morland et la commune. Le coût de la bâche incendie sera à la charge de la SCEA du domaine de Morland et la commune prendra en charge le terrassement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de M. Lobet d'Etauliers pour organiser une journée de vente de produits du terroir. Le conseil accepte l'organisation de cette journée.
- Achat de sapins de Noel : Suite aux propositions « d'Aux couleurs Pétales » il est décidé de commander un sapin de 400/500cm pour la place Madeleine Fouché. Annie Charron propose qu'il soit acheté un sapin à planter pour le rond-point afin de ne pas en acheter un tous les ans. Monsieur Le Maire demande à la commission vie communale de s'en occuper.

La séance est levée à 21h15

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	Absent
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	(Pouvoir à Charron A)
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	
MARTINEAU Didier Conseiller	